



Bruxelles, le 6 avril 2018

CENTRALE GENERALE DES SERVICES PUBLICS

Secteur CHEMINOTS Place Fontainas, 9-11 1000 BRUXELLES

COMMUNIQUE DE PRESSE

DOSSIER PENSIONS

Voici quelques jours, le conseil des Ministres restreint a avalisé l'avant-projet de loi modifiant notamment le régime de pension du personnel des Chemins de fer. Les cheminots devraient, désormais, être intégrés dans le système général avec une reconnaissance éventuelle de la pénibilité.

De plus, le gouvernement fédéral a approuvé les critères de pénibilité et les coefficients qui seront appliqués pour effectuer le calcul de la carrière et les montants des pensions. Le Ministre Bacquelaine est chargé d'ouvrir la concertation sociale à propos des fonctions pénibles ???

Cette décision confirme l'absence, à ce jour et malgré les allégations de certains, de toute concertation sur ce dossier. Dès lors, nous avons raison de mener des actions fin 2017 et début 2018.

La CGSP Cheminots réaffirme sa totale opposition à la mise en vigueur de ces nouvelles dispositions qui mettront en péril le régime de pension de l'ensemble des cheminots (suppression des tantièmes tant pour les roulants que pour les sédentaires). Dans ce contexte, TOUS les cheminots prêteront plus longtemps et les montants des retraites seront revus à la baisse.

En conséquence, le secrétariat national de la CGSP Cheminots réexpliquera, prochainement, aux membres de son bureau exécutif national, tous les dangers de cette réforme. Notre organisation syndicale aura une réaction appropriée à la hauteur de cette nouvelle attaque du gouvernement.